

Date de dépôt : 14 mars 2018

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Pierre Vanek : Soutien du conseiller d'Etat Pierre Maudet à l'armée secrète P-26 qui menaçait l'ordre constitutionnel selon le rapport de la CEP DMF ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 février 2018, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Considérant

- que, selon nos informations, le mardi 17 novembre 2015, la très belle Salle des Rois de l'Hôtel de l'Arquebuse à Genève, haut lieu des « Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation », société de tir patriotico-sportive bien connue dont la devise bien peu laïque au demeurant est « Pro Deo et Patria », aurait accueilli une :

***Cérémonie en honneur des vétérans de l'« armée secrète » P-26
de toute la Suisse romande***

et qu'en outre

***Le Chef du département de la sécurité genevois, le conseiller d'Etat
Pierre Maudet, aurait officié à cette cérémonie en y prononçant
un discours ;***

- que le rapport de la Commission d'enquête parlementaire sur « les évènements au DMF » du 17 novembre 1990 a constaté qu'« une organisation secrète, équipée d'armes et d'explosifs représente en soi, indépendamment de ses membres [...], une menace virtuelle pour l'ordre constitutionnel du moment que les autorités politiques n'en ont pas le contrôle effectif » (Rapport CEP DMF, p. 204) ;

- que ce même rapport faisait état d'un scénario d'engagement de la P-26 totalement inacceptable prévu en cas de « bouleversement politique intérieur » y compris « un renversement des rapports de force – fût-il total – qui s'accomplirait suivant une procédure démocratique et conforme à l'Etat de droit » (rapport CEP DMF p. 196),

je pose donc au Conseil d'Etat les six questions suivantes :

1. *Est-ce que le Conseil d'Etat peut confirmer la participation du conseiller d'Etat Pierre Maudet à cette cérémonie ?*
2. *Au cas où il y aurait effectivement participé, je demande quelle est la teneur, si possible exacte et complète, du discours prononcé ?*
3. *Par qui et au nom de qui cette manifestation a-t-elle été organisée ? Quels autres représentant.e.s d'autorités ou de collectivités publiques y ont participé ?*
4. *Qui a financé cette cérémonie, et le cas échéant à combien s'élevait la participation de la République et canton de Genève ?*
5. *Pierre Maudet était-il conscient de participer à une opération de réhabilitation de la P-26, exactement 25 ans, jour pour jour, après la publication du rapport de la CEP DMF et la dissolution de ladite organisation militaire secrète par le Conseil fédéral ?*
6. *Comment le conseiller d'Etat Pierre Maudet justifie-t-il la participation du gouvernement de notre république à un évènement mettant à l'honneur une organisation militaire qui constituait une « menace virtuelle pour l'ordre constitutionnel » selon les termes du rapport CEP DMF susmentionné ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le conseiller d'Etat chargé du département de la sécurité et de l'économie a été invité à un événement organisé le 17 novembre 2015 à la salle des Rois des Exercices de l'Arquebuse et de la Navigation, auquel il a assisté entre 15h30 et 15h50 ce jour-là, pour y intervenir brièvement et spontanément; cette participation n'a pas occasionné de frais.

Cette manifestation, similaire à trois autres événements qui se sont tenus à Bâle, Berne et dans les Grisons, en présence des magistrats cantonaux respectifs, a été organisée localement par le président de plusieurs cérémonies patriotiques genevoises – notamment celle du 1^{er} juin au Port Noir –, afin de saluer les personnes qui se sont engagées au profit de l'armée suisse dans un passé récent.

Elle n'avait pas pour objet de réhabiliter ou de qualifier l'organisation P-26, tâche dévolue à des commissions d'experts ou de parlementaires.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP